

## Compte rendu du Conseil du SNPL HOP! ALPA du 27 février 2017

Titulaire	Présent	Absent(e) / Excusé(e)	Suppléant	Présent	Absent(e) / Excusé(e)
BABAULT Philippe		Mandat Salaün	TANCHOUX Arnaud		x
BOERO Philippe		Mandat Leclercq	BIDAN Éric		x
CHAPAS Etienne		Mandat Simon	SURDOL Christophe		x
COLDEFY Nathalie		Mandat Simon	BORROMEI Pierre-Dominique		x
FRONTEAU AYRAULT Emeline	X		DELATOUR Anaïs	X	
LECLERCQ Jean-François	X		RAYMOND Laurent		x
LECORCHET Laurent		x	CABOS Gabriel	X	
RIUS Sébastien		Mandat Salaün	FOREST Guillaume		x
SAUTIERE Samuel		Mandat Salaün	PELTRE Damien		x
SIMON Armand	X		PEIGNIER Philippe		x
TRAVERSE Pierre	x		SALAUN Jean-Noël	x	

Observateurs pilotes HOP! : Cyril DOBRECKI – Guillaume LABAU – Edouard SCHMITT

### POINT DES DP

Jean-Noël Salaün nous fait part des problèmes récurrents pour la non-prise en compte au niveau des mep du temps de transports entre Orly-Rungis, qui n'apparaît toujours pas dans les plannings pourtant officialisé depuis plus d'un mois (cf. tract Compte-rendu DP du 16 février 2017).

L'affichage des IRP est réclamé depuis le 16 avril, ainsi que des locaux. Il est envisagé de s'appuyer sur le service juridique pour faire avancer le dossier.

Un adhérent nous a interpellé sur une différence de définition de l'étape entre l'ACPN et les FTL.

J-F Leclercq rapporte que des problèmes d'organisation se produisent au niveau des vols CRJ, qui sont remplacés par d'autres types de vols. Ainsi, un équipage a été débarqué « à chaud » pour remplacement par un Airbus !

Il est rappelé l'importance d'établir des rapports pour signaler et faire remonter les dysfonctionnements de manière à pouvoir agir.

### **POINT FILIÈRE/FILIALE** (en présence d'Adrien Vermeulen, membre du Bureau SNPL Air France ALPA)

En l'état actuel des choses, les départs vers Air France seront suspendus fin mars car HOP ne peut plus fournir de PNT. La reprise des départs est prévue en août/septembre.

La direction de HOP! souhaiterait limiter le débit de fuite des PNT HOP! vers AIR FRANCE et elle réfléchit avec AIR FRANCE à différentes options. A ce jour, aucune solution valable n'a été trouvée.

Sur ce point les deux Bureaux SNPL AF et HOP!, réaffirment leur volonté de travailler ensemble pour trouver le meilleur compromis possible afin que les pilotes de HOP! de la liste C ne soient pas retardés et de faire obstacle à la volonté de la direction de HOP! de limiter les départs.

Un avenant à l'accord sur la filière de recrutement des pilotes d'AF est à venir. S'il aboutit les conditions de rémunérations des OPL AF et TO seront alignées, dans ce cas et dans ce cas seulement les pilotes appelés par Air France seront affectés en fonction des besoins du Groupe AF, soit sur A320, soit sur B737.

#### **Etat des lieux:**

La liste C (HOP) = 141

Les besoins chez Air France sont importants. 140 PNT sont attendus d'ici fin 2017.

Pour janvier, février et mars 2017: 18 départs (12 AF et 6 TO)-en stage pour les pilotes de la liste C. Nous sommes en attente des chiffres pour la reprise des départs cet été.

Compte tenu de la demande soutenue d'Air France (AF ou TO), la liste C devrait être épuisée en 2019.

### **ACCORD DE MOBILITÉ**

Armand Simon rappelle en préambule que les négociations sur l'accord de mobilité ont débuté en novembre 2016 pour finir sur un constat de désaccord en décembre 2016 suite à des appels d'offres unilatéraux. Les négociations ont repris en janvier 2017 et les derniers échanges sont intervenus dans le WE.

Jean-Noël Salaün intervient pour indiquer que plusieurs RS absents ont exprimé leur désaccord avec la version proposée au Conseil HOP!

Ceux-ci ne pouvant être présents il est fait, avant le débat et le vote de la motion, la lecture des courriels des RS absents (Messieurs SAUTIERE, BABAUT, RIUS, LECORCHET, TANCHOUX, BORROMEÏ).

**Samuel Sautière :**

*“ Je serai absent aujourd’hui et donne mandat à Mr Salaün Jean Noel ou à toute autre personne désignée par lui pour me représenter .*

*Présenter cet accord au conseil au dernier moment (je le découvre à l’instant) me semble précipité pour le voter aujourd’hui .*

*De plus il me semble apparaitre une iniquité de traitement entre les trois populations PNT et dans le contexte actuel , sincèrement , c’est rajouter du stress et des tensions entre nos collègues !!!*

*Je ne comprend pas cette précipitation , car des accords existent pour promouvoir dans le secteur d’origine.*

*Ce sujet étant plus que sensible et d’importance, c’est l’occasion de proposer un référendum tous PNT comme le bureau s’y était engagé sur les modification d’accords .*

*Merci de lire en conseil ce mail .*

*Cordialement . “*

**Philippe Babault :**

*“ Bonjour,*

*Je souhaite vous faire part de mon total désaccord tant sur la forme que sur le fond sur ce projet d'accord arrivé un dimanche soir pour un vote en Conseil HOP ce lundi,. vote pour le moins précipité.*

*en effet, il n'existe pas pour les trois populations PNT de la compagnie une équité de traitement. Pourquoi tant de précipitation dans la volonté de rédiger un accord redéfinissant la redistribution des postes CDB alors qu'il existe à ce jour des engagements fermes que vous avez pris et permettant la promotion CDB par secteur d'origine ?*

*Faut il vous rappeler que vos écrits avant la fusion auprès de tous les pilotes étaient de ne pas utiliser la LCP sans convention d'entreprise ?*

*De plus, il me semble que les tensions au sein des équipages sont suffisamment palpables pour éviter de rajouter à nos collègues OPL une occasion supplémentaire de stress par la signature d'un accord qui à l'évidence ne ferait que les faire monter en pression. Je vous invite à réfléchir aux conséquences de ce que vous avez négocié, ce que chaque PNT saura analyser.*

*Faut il aussi vous remémorer vos engagements avant les élections concernant un referendum sur tous les sujets importants, les actes de carrières étant sans doute le sujet le plus sensible.*

*Merci de lire en Conseil ce mail et de le faire figurer au C/R de Conseil.*

*Par la présente, je vous informe m'opposer à la signature de cet accord et donne mandat à Mr Jean Noël Salaün, ou à toute personne qu'il désignera pour me représenter au Conseil SNPL HOP du 27 février 2017".*

**Sébastien Rius:**

*“ Bonjour à tous, Etant en vacance, je ne pourrai assister à ce Conseil du 27 février.*

*Comme je n’aurai pas l’occasion d’en parler devant le Conseil, je profite de ce mail pour exprimer mon profond désaccord avec le texte sur la mobilité qui sera présenté.*

*J’ai déjà plusieurs fois manifesté mon opposition à une utilisation précipitée de la LCP commune et ce, pour plusieurs raisons :*

*La fusion, la LCP commune, cela commence à avoir du sens pour les pilotes lorsqu’ils construisent quelque chose en commun. Pour l’instant, c’est tout le contraire, rien n’est*

*construit et les promotions existantes ne sont que le fruit de l'historique de chacune des compagnies.*

*La Direction annonce 65 charges pour le début du prochain programme été et affiche sa volonté de réduire le nombre de départ vers Air France, vouloir redistribuer le maigre héritage de chacun ne fera qu'amplifier le malaise parmi nos OPL.*

*Dans ce contexte, le SNPL HOP! ne doit pas précipiter la mise en place de la LCP.*

*La sagesse voudrait pourtant que l'on reste sur ce qui est connu avant d'avoir bouclé le triptyque Carrière/Rémunération/Conditions de travail tant ces trois points sont interdépendants.*

*Pour que cette LCP puisse être utilisé, l'existence d'une convention collective unique est en effet un préalable incontournable. Faut-il encore rappeler, qu'avant la fusion, les trois sections SNPL avaient pris un engagement clair sur ce point vis-à-vis de tous les pilotes ?*

*Même s'il est transitoire, cet accord modifie profondément et de façon irréversible le titre « carrière » de nos trois conventions.*

*Tout comme Samuel, je pense qu'il doit faire l'objet d'un référendum, comme le SNPL HOP! s'y est engagé.*

*Je demande que la motion suivante soit soutenue par les membres du Conseil SNPL HOP! et soumise au vote :*

*Le Conseil SNPL HOP! demande que l' « Accord PNT transitoire de mobilité associé à la LCP PNT HOP! » soit soumis à la validation des adhérents par voie de référendum.*

*Enfin, je souhaite que les propos de ce mail figurent au compte-rendu de ce conseil afin qu'il puisse refléter la diversité des opinions de ses membres.*

*Je donne pouvoir à Jean-Noel Salaün, ou à toute personne désignée par lui, pour me représenter au Conseil du SNPL HOP! du 27 février 2017.*

*Bon conseil à tous,"*

**Philippe Babault :**

*"Bonjour*

*Je soutiens cette motion."*

**Samuel Sautière:**

*"Bonjour,*

*Je prends connaissance de cette Motion et je la soutiens.*

*Cordialement"*

**Laurent Lecorchet:**

*"Bonjour, Je donne mandat à Monsieur Salaün ou toute personne désignée par lui même pour ce conseil du 27 février.*

*Le changement de date du conseil est une manoeuvre perfide qui consiste à empêcher la pluralité de s'exprimer.*

*Qd au texte d'accord sur les carrières , je m'associe aux demandes de Philippe Babault et à la motion proposée par Sébastien Rius.*

*Il est évident que cette proposition d'accord présentée au conseil est une mascarade.*

*Soit il démontre une incompétence à la négociation, soit une volonté délibérée d'iniquité entre les secteurs.*

*Dans le cas où mon suppléant serait présent, il ne pourrait voter que dans l'intérêt général de la population des PNT qu'il défend et celui de son secteur en particulier c'est à dire à l'instar du vote de son titulaire: contre cet accord.*

*Je souhaite que ce message soit lu en conseil et présent dans le CR."*

**Arnaud Tanchoux :**

*"Bonjour.*

*Je ne pourrai être présent au conseil, mais je soutiens la motion pour la mise en place d'un référendum, étant totalement opposé à cet accord de mobilité en l'état.*

*Cordialement"*

**Pierre Dominique Borromei :**

*"Bonjour.*

*Je ne pourrai être présent au conseil de ce jour, je suis en recyclage , mais je soutiens la motion pour la mise en place d'un référendum, étant totalement opposé à cet accord de mobilité en l'état.*

*Cordialement"*

En ce qui concerne le délai de prévenance pour la transmission de l'accord, Armand Simon informe que la toute dernière version de la direction est parvenue sur sa boîte mail le dimanche soir, veille du présent Conseil et que par rapport aux accords précédemment débattus en Conseil nous avons réussi à gagner 24h.

Quant à la date du Conseil HOP!, les RS ont été prévenu avec quatres semaines de délai, ce qui ne peut en aucun cas être considéré comme une "*manoeuvre perfide*".

Avant le vote, Armand SIMON rappelle les points suivants :

- **Concernant la LCP :** la motion du **18 octobre 2016** définit son usage :

*Le Conseil SNPL HOP! mandate le Bureau HOP! pour que les LCP secteurs ne soient plus utilisées pour les actes de carrière par la direction dès que la LCP PNT HOP! choisie lors du référendum sera publiée.*

*7 pour - 0 contre - 0 abstention)*

Motion qui a été intégrée dans l'accord sur l'évaluation des OPL à la fonction CDB dans son article 10.

- **Concernant la demande d'un référendum :**

Il a été décidé par le Conseil HOP que le référendum auprès des adhérents concernait la Convention par chapitre négocié. (motion du Conseil le 9 juin 2016). **Or, ici, il s'agit d'un accord transitoire.**

( Motion du **9 juin 2016 :**

*Armand SIMON, propose une méthode de travail et de validation sur la future convention PNT :  
- Négociation chapitre par chapitre suivant les orientations définies par le Conseil SNPL HOP!. -*

*Validation chapitre par chapitre par le Conseil, avec information aux adhérents. - Validation par référendum auprès des adhérents de la convention PNT, chapitre par chapitre. La proposition est mise au vote et approuvée par 10 voix pour et 1 voix contre.)*

Or, l'accord de mobilité proposé est un accord **transitoire** qui a vocation à limiter les impacts des départs vers Air France et à optimiser les actes de carrière de manière équitable, ce n'est pas un chapitre de notre future convention.

Les statuts prévoient que « les motions, ou amendements aux motions proposés au vote du Conseil doivent être soutenus par l'un des membres du Bureau d'Entreprise, ou par au moins 25 % des tickets, titulaires ou suppléants, présents et représentés en séance. » Dans le cas d'espèce, 2,75 tickets sont nécessaires.

Faute d'un nombre de tickets suffisants, Jean-Noel Salaün (membre du bureau) soutient et propose au vote du Conseil la motion suivante :

**« Le Conseil SNPL HOP! demande que l'« Accord PNT transitoire de mobilité associé à la LCP PNT HOP! soit soumis à la validation des adhérents par voie de référendum »**

Sur 10 votants - POUR = 2 - CONTRE = 7 – ABSTENTION = 1

La motion est rejetée.

Armand Simon fait lecture de l'accord PNT transitoire de mobilité associé à la LCP PNT HOP! Il est notamment fait état que les changements de secteur peuvent entraîner des cascades de QT. Pour limiter leur impact, le départ en formation dans le cadre d'un acte de carrière qui n'est pas considéré comme une promotion pourra être décalé de 12 mois maximum.

Concernant l'article 5 "choix commission", cet article est réservé. Il fera éventuellement l'objet de futures négociations.

Concernant la date de validité de cet accord : La survie de cet accord au delà de juillet 2017 permet de garantir des appels d'offres respectant la LCP PNT HOP! et d'éviter des appels d'offres uniquement à la main de la direction si d'aventure une Convention Collective PNT n'était pas signée avant le 3 juillet 2017

Armand Simon propose la motion suivante :

**« Le conseil SNPL HOP! mandate le Bureau SNPL HOP! pour signer " L'accord PNT transitoire de mobilité associé à la LCP PNT HOP!" sous réserve des corrections des différentes coquilles répertoriées lors de la lecture de l'accord en séance, de la correction du modèle d'appel d'offres en annexe et de la prise en compte, pour leur rémunération, de la date de signature du contrat de travail HOP DB pour les pilotes ayant rejoint HOP DB en 2015 et 2016 »**

Nombre de votants : 10 sur 11 – POUR = 7 - CONTRE = 2 – ABSTENTION = 1

La motion est adoptée.

## POINT DU BUREAU

La documentation LIDO est évoquée et notamment le fait que le CHSCT n'a toujours pas été consulté, ce qui est pourtant prévu par une Motion du CE.

Un courrier sera envoyé au DOA pour lui rappeler ses obligations et la demande du Bureau SNPL HOP! de contractualiser ce dossier.

Il est évoqué des échanges avec Monsieur Micouveau qui aurait souhaité une augmentation de la productivité PNT. Augmentation de productivité totalement refusée dans l'état actuel des choses par la section SNPL HOP!. Cependant il est émis l'idée qu'il pourrait être contractualisé avec la direction et les OS PNT qu'ils se revoient après l'établissement de la Convention Collective PNT HOP! si et seulement si un vrai projet de développement pour HOP! était mis sur la table.

Il est réaffirmé que la section SNPL HOP! souhaite partir de l'accord ex-Britair dans le cadre de la convention actuelle à négocier.

Point sur les appels d'offres: En l'absence d'accord sur la mobilité, les appels d'offres 2016 sont émis par secteur. Depuis la fusion en avril 2016, il y a eu:

- secteurs EMB : 15 passages CDB
- secteur CRJ : 7 passages CDB
- secteur ATR : 9 passages CDB

Enfin il est évoqué que la compagnie a mandaté une enquête sur les SOF, les résultats devraient être connus d'ici fin mars.

### Prochaine réunion :

Le prochain Conseil SNPL HOP! aura lieu le **21 mars 2017 à 10h** dans les locaux du SNPL France ALPA.